DLP 16-12-80105882

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE
CPPAP No 523 AD

70 F

EDITION DE LA STATION « ALSACE ET LORRAINE »
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

ABONNEMENT ANNUEL:
Régisseur de recettes D.D.A.
2, rue des Mineurs
67070 STRASBOURG CEDEX
C. C. P. STRASBOURG 5.508.00 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative - 67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. (88) 61 49 50 Poste 457

IMPRIMERIE DE LA STATION « ALSACE et LORRAINE » — Directeur-Gérant : J. THIAULT

Bulletin n° 34 — 15 décembre 1980

/ ARBRES FRUITIERS /

- LE PUCERON LANIGÈRE -

Le puceron lanigère reste un ravageur dangereux en vergers de pommier. En très forte régression au cours de ces dix dernières années, il semble que ce puceron ait largement migré à partir de foyers existants dans des vergers négligés. En effet sa présence a été mise en évidence en cours d'année dans de nombreux vergers jusqu'à présent indemnes.

Le puceron lanigère ayant un pouvoir de multiplication considérable, il est à craindre un développement anormal des populations au cours de l'année prochaine.

Il est donc primordial de visiter attentivement les vergers de pommier pour déceler la présence éventuelle de ce ravageur dans le but de pouvoir intervenir suffisamment tôt si nécessaire. C'est la raison pour laquelle nous rappelons brièvement la biologie de ce ravageur, la nature de ses dégâts et les moyens à mettre en oeuvre pour le combattre.

DESCRIPTION - BIOLOGIE

Long de 2 à 4 mm, de couleur brun-violacé, son corps est recouvert d'une forte sécrétion cireuse de filaments blanchâtres.

Cette particularité permet de le reconnaitre aisément.

Introduit d'Amérique du Nord à la fin du XVIII siècle, il n'évolue en Europe que sur les Rosacées, principalement sur pommier, alors qu'il migre de l'orme américain vers le pommier dans son pays d'origine.

L'hivernation se fait sous forme de larves et de quelques femelles, installées dans les anfractuosités du tronc, sur le collet et les grosses racines.

La reprise d'activité s'effectue très tôt au printemps, fin mars-début avril et la multiplication a lieu par parthénogenèse, c'est-à-dire sans le concours d'une génération sexuée.

Si les conditions climatiques sont favorables, 10 à 12 générations parthénogénétiques peuvent se succéder en cours de végétation d'où un pouvoir de multiplication énorme de ce puceron si l'on sait qu'une femelle est capable d'engendrer plus de 100 larves.

P 71

A partir de juillet apparaissent des ailés virginipares qui engendrent toujours par parthénogénese des pucerons aptères et assurent ainsi la dissémination de l'espèce vers d'autres pommiers.

DEGATS

Le puceron lanigère se porte essentiellement sur les rameaux, très rarement sur les feuilles. Les piqûres qu'il occasionne pour se nourrir de la sève provoquent des déformations se traduisant par la formation de galles, ces dernières évoluant rapidement en tumeurs chancreuses. La circulation de la sève étant entravée, il s'en suit un affaiblissement des charpentières, voire leur destruction sur les formes basses.

MOYENS DE LUTTE

Résistance variétale :

Certaines variétés sont plus sujettes que d'autres aux attaques de l'insecte. Parmi les plus sensibles citons Reine des Reinettes, Calville blanc, Reinette du Canada, Belle de Boskoop. Par contre, Jonathan, Reinette grise du Canada, Calville rouge et la série des Delicious sont faiblement attaquées. L'utilisation de porte-greffes résistants permet de supprimer l'installation de colonies souterraines sur les racines, le lieu d'hivernation le plus recherché par les larves. Les plus résistants sont EM II, XII, XIII ainsi que la série des Malling-Merton.

Lutte biologique :

Le puceron lanigère est surtout attaqué par un hyménoptère (Aphelinus mali). Cet auxiliaire a fait l'objet d'une implantation en Alsace au cours des années 50, notamment dans la région de BALDENHEIM, où il semble être définitivement acclimaté. Il faut donc tenir compte de sa présence dans la stratégie de lutte contre le puceron lanigère.

Lutte mécanique :

Au cours des travaux de taille supprimer les rameaux porteurs de chancres ou de toute autre blessure et protéger les grosses plaies de taille par un mastique cicatrisant.

LUTTE CHIMIQUE

1. Traitement d'hiver :

Il vise à assurer la destruction des larves hivernantes. Intervenir soit en plein repos végétatif avec une huile d'anthracène à la dose de 6 à 7,5 litres de produit commercial par hectolitre d'eau, soit au débourrement avec une huile jaune ou une huile blanche de pétrole à 2 ou 3 litres de produit commercial par hectolitre. Ce traitement permettra également de détruire les autres formes hivernantes d'insectes (acarien rouge, cheimatobie, puceron vert ...).

2. Traitement de printemps :

En cours de végétation, intervenir dès l'apparition des premières colonies. Le seuil d'intervention est provisoirement fixé à 10 % de rameaux portant une colonie. Il faut cependant se rappeler que ce seuil peut être rapidement dépassé en raison de la multiplication rapide de l'insecte.

.../...

Utiliser de préférence le vamidothion à 50 g de matière active/hl, produit qui respecte le mieux la faune auxiliaire, ainsi que le pirimicarbe à 37,5 g de m. a/hl. L'azinphos méthyl à 40 g de m. a/hl est également autorisé.

Dans tous les cas il est nécessaire de bien mouiller les arbres et de travailler avec une pression suffisante.

/ TOUTE CULTURE /

Un document de 33 pages émanant du Service de la Protection des Végétaux et de l'Union des Industries de la Protection des plantes, relatif aux "Actions secondaires des produits antiparasitaires à usage agricole" est à la disposition des lecteurs dès à présent.

Pour se le procurer, il suffit d'écrire au siège de la Circonscription Phytosanitaire "Alsace et Lorraine", (Cité Administrative - 67084 STRASBOURG) en joignant à la demande 10 F en timbres postes pour frais de tirage et de port.

/ PHYTOMA - DEFENSE DES CULTURES /

Depuis de nombreuses années, le fait d'être abonné aux Avertissements Agricoles vous permettait de recevoir gratuitement du Ministère de l'Agriculture un certain nombre de documents phytosanitaires et, en particulier, dix numéros annuels de la revue "PHYTOMA - Défense des Cultures".

Pour diverses raisons, les abonnements au Bulletin Technique des Stations d'Avertissements Agricoles et à la revue "PHYTOMA - Défense des Cultures" ont du être dissociés.

Nous rappelons que les personnes intéressées par la revue "PHYTOMA - Défense des Cultures" doivent s'adresser directement à son éditeur. :

LE CARROUSEL
26, rue Danielle Casanova
75002 PARIS

Le prix normal de l'abonnement à "PHYTOMA - Défense des Cultures" pour 1981 est fixé à 90 francs.

Les abonnés des Stations d'Avertissements Agricoles qui s'abonneront à "PHYTOMA - Défense des Cultures" avant le 31 décembre 1980, bénéficieront d'un prix de faveur de 70 francs.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la
Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE ET LORRAINE"

J. HARRANGER

P272

STATION D'AVERTISSEMENTS
AGRICOLES "ALSACE ET LORRAINE"

REABONNEMENT AUX BULLETINS TECHNIQUES
DES AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Les abonnements souscrits pour 1980 se terminent le 31 décembre prochain (1).

Nous remercions nos abonnés qui ont déjà renouvelé leur abonnement pour l'année 1981. Afin d'éviter toute interruption de réception des bulletins, le réabonnement devrait se faire dès que possible.

Les tarifs d'abonnement aux Bulletins techniques pour 1981 sont les suivants :

- Abonnement individuel	70 F
- Abonnement comprenant deux à neufs séries de bulletins (à une même adresse ou à plusieurs adresses)............	70 F par série
- Abonnement comprenant dix séries ou plus de bulletins (à une même adresse ou à plusieurs adresses)	60 F par série
- Abonnement comprenant une série de bulletins de dix stations ou plus	60 F par station

Les versements sont à effectuer, par chèque bancaire ou postal, au compte suivant :

- Monsieur le Régisseur de Recettes
  D.D.A du Bas-Rhin
  2, rue des Mineurs
  67070 STRASBOURG CEDEX

N° C.C.P 550800 STRASBOURG

----

(1) Ne pas tenir compte de cette note si vous êtes abonné depuis le 1er juillet 1980 ou si vous êtes abonné par une tierce personne.

p273